

Ref. CommDH 031(2013)

Une couverture médiatique irresponsable des questions roms entretient des mythes honteux

Strasbourg, 24/10/2013 – « Le problème persistant de la présentation négative des minorités dans les médias a brutalement ressurgi avec les affaires concernant des enfants découverts dans des familles roms en Grèce et en Irlande. La plupart des médias, en Europe et dans le reste du monde, ont insisté sur l'origine ethnique des familles auxquelles ces enfants avaient été retirés, ce qui contribue à perpétuer les vieux mythes selon lesquels les Roms auraient l'habitude d'enlever des enfants », a déclaré aujourd'hui Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, dans une lettre ouverte adressée aux journalistes.

« Cette manière irresponsable de présenter les faits peut avoir des répercussions considérables sur la vie de millions de Roms et alimenter des mouvements violents hostiles aux Roms. Bien que les Roms ne soient pas plus enclins à la criminalité qu'un autre groupe, l'insistance avec laquelle les médias mentionnent l'origine ethnique dans les actualités entretient le mythe selon lequel les Roms seraient criminels par nature. Cela n'est pas seulement faux, c'est aussi dangereux, car cela risque d'attiser encore les tensions entre les Roms et la population majoritaire, dans toute l'Europe.

La diffusion de cette image négative entrave également les efforts d'intégration : comment pouvons-nous attendre des Roms qu'ils s'intègrent dans nos sociétés si les médias ne manquent pas une occasion de leur rappeler qu'ils sont indésirables ?

J'appelle les journalistes qui couvrent ces affaires à prendre du recul et à se demander s'il était vraiment nécessaire de préciser l'origine ethnique, si l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment son droit au respect de sa vie privée, a été pris en compte, et si la présomption d'innocence a été respectée.

L'expérience nous montre que la diabolisation d'un groupe de personnes dans les médias peut avoir des conséquences politiques et sociétales catastrophiques. Il est nécessaire que les médias usent de manière plus responsable de leur pouvoir d'influence sur l'opinion publique lorsqu'ils traitent des minorités en général et des Roms en particulier. »

Contact presse au bureau du Commissaire :

Stefano Montanari, +33 (0)6 61 14 70 37 ; stefano.montanari@coe.int
www.commissioner.coe.int ; Twitter : [@CommissionerHR](https://twitter.com/CommissionerHR) ; [Facebook](#); [youtube](#).

Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution non judiciaire indépendante au sein du Conseil de l'Europe; sa mission est de promouvoir la prise de conscience et le respect des droits de l'homme dans les 47 Etats membres de l'Organisation. Il est élu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le Commissaire en exercice, M. Nils Muižnieks, a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2012